

sante, ils finissaient par se donner réellement la mort. J'en ai vu moi-même quelques exemples à Anaa.

Pour ramener une épouse infidèle et pour se venger d'un voleur inconnu ou trop puissant, les Indiens ont encore recours aux morts ou aux divinités du maraé. On portait sur la tombe du défunt, ou sur le maraé choisi à cet effet, quelque chose ayant touché à l'objet volé ou appartenu à la personne dont on avait à se plaindre ; et, au moyen de sortilèges et d'imprécations, on s'efforçait d'attirer sur elle une vengeance prompt et terrible, qui, au dire de nos crédules Indiens, suivait toujours de près la demande.

Enfin, la troisième demeure des âmes, après leur séparation du corps, était le redoutable étang dont nous avons déjà parlé. C'est là qu'étaient précipités à tout jamais les âmes que Tama n'avait pas pu ou n'avait pas voulu sauver à cause de leur impiété. Car, dans l'opinion de nos insulaires, c'était là à peu près le seul crime qui pût attirer sur eux la colère de leurs dieux, qu'ils se figuraient plus méchants qu'eux-mêmes, n'est-à-dire tout à la fois voleurs, débauchés, assassins et anthropophages.

III

CULTE DES ANCÊTRES.—SACRIFICES DU RUAHINE ET DU MARAÉ.

Outre Tané, qui paraît avoir été le Jupiter océanien, et Tama, son verbe, le rédempteur des hommes, l'Olympe paumotou renfermait encore un grand nombre de divinités secondaires et locales, diversement appelées, connues et vénérées dans chaque île. Mais, généralement, le culte idolâtrique rendu à toutes ces divinités informes n'était inspiré que par la peur ou par le désir d'une pêche abondante. On associait toujours les ancêtres aux honneurs rendus aux dieux, car on supposait qu'ils pourraient, aussi bien que ceux-ci, attirer ou éloigner à leur gré le poisson des îles qu'ils avaient habitées.

Ce culte des ancêtres était public. Il consistait essentiellement dans le sacrifice, et était exclusivement réservé aux hommes faits qui, seuls, pouvaient assister aux cérémonies du maraé et participer aux victimes qui y étaient offertes.